



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : néerlandais, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Gert MEESTERS
Maître de conférences des universités

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Ruben IN'T GROEN
Professeur agrégé

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Kim ANDRINGA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

Mme Nathalie VAN DER SANDEN
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU